

24 heures
Courrier des lecteurs
12.12.2019

Surdit  FSS-RR

Quelques pr cisions

**  propos de l'article intitul 
«Un monde du travail
encore hostile aux sourds»
(«24 heures»
du 6 d cembre 2019).**

La surdit  est un handicap. M me si la position de la FSS a souvent  t : c'est vous, entendants qui  tes handicap s, car vous ne connaissez pas la langue des signes (LS). Chaque enfant diagnostiqu  sourd est suivi par l'AI. Les personnes sourdes doivent redoubler d'efforts pour trouver un emploi, mais aussi dans la vie de tous les jours, depuis leur tendre enfance. Les sourds ont un handicap, comment le surmonter? Toute la question est l . La langue des signes ne r gle pas tout. Il faut certes mettre ce moyen de communication en place d s le plus jeune  ge; mais en parall le favoriser la compr -

hension de l'oral. D s les ann es 80, c' tait possible, gr ce au langage parl  compl t  (LPC); ce mode de communication  vite le probl me  voqu  dans l'article, du jeune qui passe «vingt ans   apprendre   lire des textes et sur les l vres». Et combat avec succ s l'illettrisme mentionn . Car le fran ais devient lisible   100% sur les l vres pour la personne sourde.

D sormais, on mise plus sur l'appareillage: l'implant. Dans tous les cas, l'implication forte des parents de l'enfant sourd est d terminante. Dans le monde du travail, impitoyable avec les jeunes sortis de formation et les seniors de plus de 50 ans, c'est difficile. Et la limite de l'AI de 1763.- pour les services d'interpr te en LS ou de codeuse-interpr te en LPC est rigide et peu am ne pour le travailleur sourd dans son besoin de communication. On pourrait facilement adopter un lissage (ce qui n'est pas utilis  est report  aux mois suivants); ou une enveloppe sup rieure motiv e par l'employeur par exemple. La rigidit  consistant   ne pas financer une seconde formation aux handicap s est  galement un vrai probl me.

J'encourage les employeurs de consid rer positivement les candidatures de personnes sourdes. Ils am nent... de la communication.

**Yves Masur, membre de
l'Association de parents
d'enfants d ficients auditifs**